

# La durabilité : critère déterminant dans le domaine des sinistres, des placements et de la prévoyance vieillesse

Dr. Philipp Gmür

Membre du comité directeur de l'ASA



---

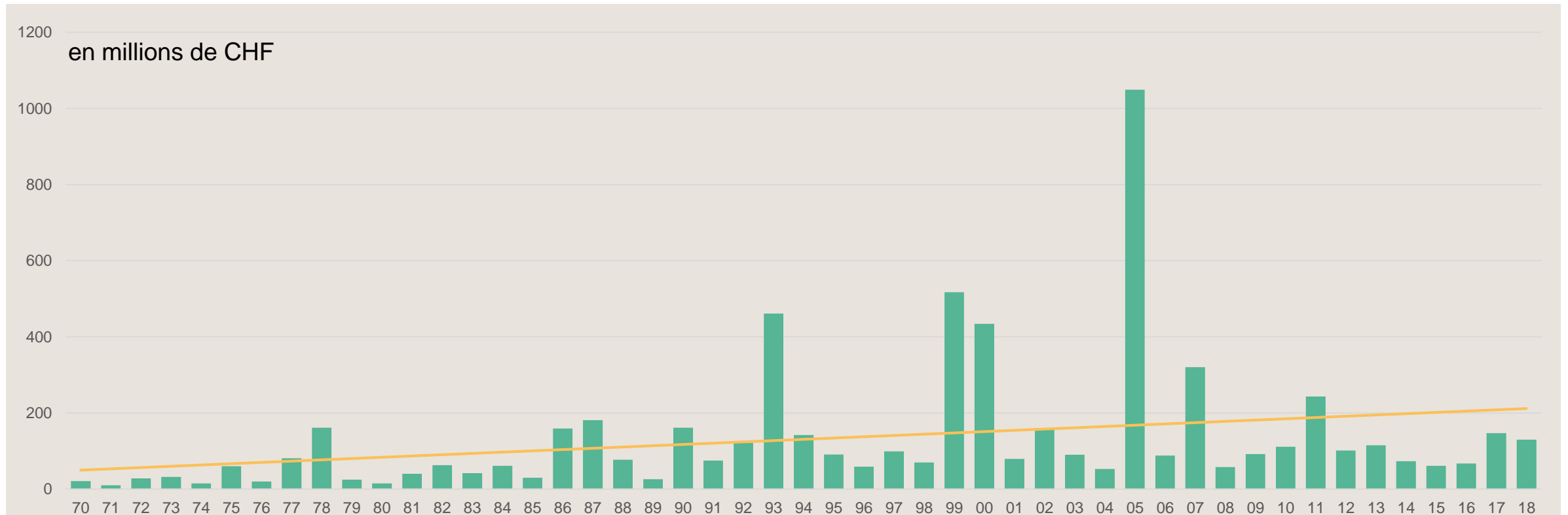
«La durabilité revêt une importance  
pratique et stratégique pour l'industrie  
de l'assurance.»

---



# Indemnisations annuelles versées par le Pool pour les dommages naturels de 1970 à 2018

Les paiements effectués par le Pool pour les dommages naturels comprennent les prestations des assureurs privés au titre des dommages provoqués par les forces de la nature (crues, tempêtes, chutes de pierres, avalanches, glissements de terrain, etc.) aux bâtiments, à l'inventaire du ménage et à l'inventaire professionnel, ceci dans les cantons couverts par les assureurs privés. Ne sont pas compris les dommages provoqués par les forces de la nature aux véhicules automobiles, les pertes résultant d'interruptions de l'exploitation, les dommages aux infrastructures ni les dommages aux cultures.



# Investir de manière durable – L'engagement des assureurs

- Prise de position du secteur de l'assurance en faveur du respect de l'accord de Paris.
- Restructuration avancée des placements par les assureurs conformément aux critères ESG, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion d'activités polluantes.
- Participation des assureurs à l'analyse de la compatibilité climatique de leurs portefeuilles par l'Office fédéral de l'environnement OFEC en 2017 (nouvelle analyse prévue en 2020).
- Élaboration d'un rapport de l'ASA sur la durabilité en 2019.
- Représentation de l'économie suisse par l'industrie de l'assurance lors des conférences sur le climat COP 2017, 2018 et 2019.



# Prévoyance pour les jeunes et les plus âgés : couverture sans lacune, y compris pour les générations futures



Pour un système de prévoyance durable,

- le taux d'intérêt minimal LPP et le taux de conversion LPP doivent être dépolitisés ;
- il faut trouver un compromis viable entre les prestations, le financement et l'âge de référence ;
- aucun des trois piliers ne doit être affaibli : il faut préserver la répartition entre prévoyances publique, professionnelle et privée.